

A MAZE IN GAME
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 rue Père Chevrier 69007 LYON
819 577 966 RCS LYON
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 AOUT 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le SEIZE AOUT,

A 19 heures 30,

Les associés de la Société A MAZE IN GAME, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 1 000 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la cogérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Madame Léonie JAMMES**, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Numérotées d'1 à 500,

- **Monsieur Jonathan ROSSI**, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Numérotées de 501 à 1 000,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jonathan ROSSI, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la cogérance,

- Décision de ne pas remplacer Madame Léonie JAMMES, cogérante démissionnaire à compter du 16 août 2024,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- le rapport de la cogérance,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

VJ

JK

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la cogérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Léonie JAMMES de ses fonctions de cogérante notifiée le 10 juillet 2024 aux associés et à la société avec prise d'effet 16 août 2024 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

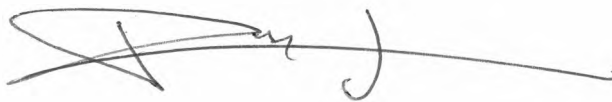
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et tous les associés.

Président de séance, associé gérant

Monsieur Jonathan ROSSI



Associée

Madame Léonie JAMMES

« Bon pour démission de mes fonctions de cogérante à effet du 16/08/2024 »

Bon pour démission de mes fonctions de cogérante à effet du 16/08/2024.

